

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 39
Hebdos régionaux de l'Estrie

**Consultation publique sur les options de réaménagement
de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic**

ANNONCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Québec, le 24 avril 2017 – Le 19 avril dernier, en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, donnait le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une *Consultation publique sur les options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic*. Ce mandat offrira à la population des municipalités concernées l'occasion de se faire entendre sur les options à l'étude, soit le statu quo, le statu quo amélioré et les trois options de tracé pour une voie de contournement ainsi que sur l'option à privilégier.

Ce mandat débutera le 23 mai 2017 et le rapport du BAPE devra être déposé au ministre au plus tard le 24 juillet 2017. La composition de la commission d'enquête et les modalités de la consultation publique seront diffusées ultérieurement par voie de communiqué et dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION ?

Les documents relatifs au dossier sont mis à la disposition de la population dès maintenant dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». Des centres de consultation régionaux seront également bientôt ouverts.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 poste 536 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : contournement-lac-megantic@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 536
contournement-lac-megantic@bape.gouv.qc.ca